

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 20 FEVRIER 2024 A 19H00

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le **20 FEVRIER A 19H00**

Extrait affiché le :
26 février 2024

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

1^{ère} séance 2024

Présents : M. le Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Facture d'honoraires
et vacation d'avocat.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. COLIN Joël
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire

Absents excusés :

Mme ACCILI Micheline
M. EVRARD Luc
Mme SCHILLINGER Stella
Mme ELI Emilie

N° 13/2024

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien

Hors la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Bernard RAMBOURG, Adjoint délégué informe le Conseil Municipal de la demande reçue du service de gestion comptable de Saint-Dié-Des-Vosges relative au règlement d'une facture d'honoraires et vacation d'un montant de 1 337.81 € ttc établie par Maître Christine TADIC suite à sa participation le 5 décembre 2023 à une audition auprès des services de gendarmerie de Monsieur Benoît PIERRAT, en sa qualité d' élu.

Ces explications apportées,
Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré,

Décide par 23 voix, hors la présence de Monsieur le Maire et hors le vote de Madame Marie-Claire DEL MASTRO lui ayant donné procuration, le règlement de la facture de 1 337.81 € ttc représentant les honoraires et vacation de Maître Christine TADIC.

Les crédits seront prélevés de la section de fonctionnement du budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,